RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2SIT, SASU au capital de 500) euros
Siège social : [redacted]
943477513, RCS de Grasse

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

19/05/2025

Monsieur Desquesses Maxime
Demeurant [redacted]
Président de la société 2SIT,

A pris la décision suivante :

– Fixation de la rémunération du Président,

DÉCISION UNIQUE

Monsieur Desquesses Maxime, décide qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président, à compter de son immatriculation, et ce, jusqu'au 31/12/2025.

Il pourra donc prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Vence, le 19/05/2025

[redacted]